

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
M. Robert BAREILLE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET,
Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme LE MOIGNIC-GOUSSIES Leïla.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
Mme Anne BARBET donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 33

Monsieur André VIGNOT a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**20 - BUDGETS ANNEXES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT -
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS
D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services de l'eau potable et de l'assainissement.

Les durées d'amortissement de ces biens renouvelables ainsi que des subventions d'investissement transférables ont été revues par délibération du 21 décembre 2015.

Il est proposé d'étendre les catégories de biens amortissables aux installations générales, aménagements et agencements divers et de fixer les durées d'amortissement des immobilisations appliquées pour les services de l'eau et de l'assainissement comme suit :

BUDGET DE L'EAU POTABLE

Catégories de biens amortissables	Durée
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau (réseau)	45 ans
Compteurs	10 ans
Matériels divers	10 ans
Installations générales, aménagements et agencements divers	10 ans
Immobilisations corporelles de faible montant : <1.500 €	1 an

les durées d'amortissement des subventions d'équipement transférables suivant les mêmes critères.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Catégories de biens amortissables	Durée
Réseau d'assainissement	45 ans
Station d'épuration	30 ans
Matériels divers	10 ans
Installations générales, aménagements et agencements divers	10 ans
Immobilisations corporelles de faible montant : <1.500 €	1 an

les durées d'amortissement des subventions d'équipement transférables suivant les mêmes critères.

Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** l'application des durées d'amortissement des biens amortissables et des subventions d'équipement transférables telles que définies ci-avant.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 12 décembre 2018.

Suivent les signatures.-



Le Maire,

Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 17/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 17/12/2018